

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

-----  
*Paix – Travail – Patrie*

----  
**INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE**



**REPUBLIC OF CAMEROON**

-----  
*Peace – Work – Fatherland*

----  
**NATIONAL INSTITUTE OF  
STATISTICS**

# **ANNUAIRE STATISTIQUE DU CAMEROUN**

Recueil des séries d'informations statistiques sur les activités économiques, sociales, politiques et culturelles du pays jusqu'en 2013

**Edition 2013**

## ADMINISTRATION ET CONTACTS

### INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE Yaoundé – Cameroun

**Direction Générale**

BP: 134 Yaoundé- Cameroun

Tél. : (237) 22.22.04.45 / 222 54 21

Fax :(237) 22.23.24.37

Site web : [www.statistics-cameroon.org](http://www.statistics-cameroon.org)Email : [contact@stat.cm](mailto:contact@stat.cm);

- ◆ Département de la Coordination Statistique et de la Recherche ;
- ◆ Département des Statistiques Démographiques et Sociales ;
- ◆ Département des Statistiques Economiques ;
- ◆ Département des Synthèses et des Analyses Economiques ;
- ◆ Division de l'Informatique et des Banques de Données ;
- ◆ Division des Affaires Administratives et Financières ;
- ◆ 10 Agences Régionales

Agence Régionale de l'INS pour l'Adamaoua à Ngaoundéré

B.P.256

Tel : 22.25.21.03

Agence Régionale de l'INS pour le Centre à Yaoundé

B.P.1301

Tél. : 22.23.50 08

Agence Régionale de l'INS pour l'Est à Bertoua

B.P.95

Tél. : 22.24.17.39/22.24.25.64

Agence Régionale de l'INS pour l'Extrême-Nord à Maroua

B.P.1301

Tél. : 229.15.90/22.29 30 05

Agence Régionale de l'INS pour le Littoral à Douala

B.P.794

Tél. : 33.42.80.21 /33.42.90.52

Agence Régionale de l'INS pour le Nord à Garoua

B.P.251

Tél. : 22.27.14.51/22.27 12 30

Agence Régionale de l'INS pour le Nord-Ouest à Bamenda

P.N.B.10

Tél. : 33.36.11.26

Agence Régionale de l'INS pour l'Ouest à Bafoussam

B.P.986

Tél. : 33.44.14.54

Agence Régionale de l'INS pour le Sud à Ebolowa

B.P.605

Tél. : 22.28.46.80

Agence Régionale de l'INS pour le Sud-Ouest à Buéa

P.N.B.34

Tél. : 33.32.26.86/33.32 29 54

*La reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée à condition d'en indiquer la source.*

## AVANT PROPOS

L'Institut National de la Statistique du Cameroun a le plaisir de présenter l'édition 2013 de l'Annuaire Statistique du Cameroun.

L'Annuaire Statistique du Cameroun est une publication de référence en matière d'information statistique générale dans les domaines économique et social. Cet ouvrage, qui est conçu comme un outil de travail, permet aux lecteurs d'accéder, sans difficultés, aux données statistiques disponibles.

Comme les précédentes, cette édition comprend quatre parties :

La première situe le Cameroun dans son cadre physique et son organisation institutionnelle, administrative et judiciaire, et intègre quelques repères historiques pour mieux comprendre l'évolution du Cameroun.

La deuxième partie, outre les données socio-démographiques, l'habitat, l'enseignement et la santé, met l'accent sur les conditions de vie des populations, le phénomène de pauvreté et l'emploi au Cameroun.

La troisième partie retrace la situation de l'économie du pays, à travers les indicateurs et les informations produits par les administrations et organismes compétents dans les domaines agricole, sylvicole, commercial et industriel. La gestion de l'économie est retracée à travers les comptes nationaux et les finances publiques.

La quatrième partie, en présentant les caractéristiques de quelques pays africains et du Reste du Monde, permet de comparer le Cameroun à ces pays pour une meilleure appréciation de son niveau de développement.

Nous portons à votre connaissance que l'Institut dispose des bases de données plus complètes et sur de longues périodes. Nous pouvons ainsi répondre à des demandes plus ciblées.

L'équipe de l'Institut remercie toutes les administrations publiques et privées qui ont participé, à travers la fourniture des informations, à la confection et à la publication de cette édition de l'Annuaire Statistique du Cameroun.

Nous restons à l'écoute de toutes les suggestions de nos lecteurs pour l'amélioration des prochaines éditions.

**La Direction Générale**

## SOMMAIRE

### PRELIMINAIRE

Administration et contacts	i
Avant-propos	ii
Signes conventionnels	iii
Textes et lois gouvernementaux	1

### PREMIERE PARTIE : TERRITOIRE ET CLIMATOLOGIE

Chapitre 1 : Cadre physique	29
Chapitre 2 : Organisation institutionnelle, administrative et judiciaire	23
Chapitre 3 : Climatologie	69

### DEUXIEME PARTIE : POPULATION ET AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 4 : Caractéristiques de la population	79
Chapitre 5 : Habitat et conditions de vie	89
Chapitre 6 : Education	100
Chapitre 7 : Santé	140
Chapitre 8 : Emplois et revenus	160
Chapitre 9 : Travail, protection sociale et assurance	182
Chapitre 10 : Justice	200
Chapitre 11 : Culture	208
Chapitre 12 : Jeunesse, sport et loisirs	220
Chapitre 13 : Sécurité	231

### TROISIEME PARTIE : ACTIVITES ECONOMIQUES

Chapitre 14 : Agriculture	245
Chapitre 15 : Elevage et pêche	265
Chapitre 16 : Environnement, faune et forêt	282
Chapitre 17 : Eau et énergie	296
Chapitre 18 : Industries	310
Chapitre 19 : Prix à la consommation finale des ménages	336
Chapitre 20 : Transports	354

Chapitre 21 : Postes et télécommunications	369
Chapitre 22 : Tourisme	381
Chapitre 23 : Finances publiques	391
Chapitre 24 : Monnaie et crédit	414
Chapitre 25 : Comptabilité Nationale	428
<b>QUATRIEME PARTIE : LE CAMEROUN DANS LE MONDE</b>	
Chapitre 26 : Balance de paiements et commerce extérieur	444
Chapitre 27 : Le Cameroun dans la zone CEMAC	463
Chapitre 28 : Le Cameroun dans la zone FRANC	471
Chapitre 29 : Le Cameroun en AFRIQUE	482
Chapitre 30 : Le Cameroun dans le MONDE	499
Chapitre 31 : Coopération internationale	507
Chapitre 32 : Carte diplomatique du Cameroun	524

**SIGNES CONVENTIONNELS ET ABREVIATIONS UTILISES**

<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
-	Résultat rigoureusement nul
...	Résultat non disponible
///	Case vide en raison de la nature des choses
μ	Résultat inférieur à la moitié de l'unité choisie
1e	Première année de l'enseignement secondaire technique
2e	Deuxième année de l'enseignement secondaire technique
3e	Troisième année de l'enseignement secondaire technique
4e	Quatrième année de l'enseignement secondaire technique
I	Première
II	Seconde
A.S.T.I.	Ecole Supérieure d'Interprétariat et de Traduction
AD	Adamaoua
ADC	Aéroports du Cameroun
AER	Agence de l'Electrification Rurale
AES-SONEL	Apply Energy Services-National Electricity Corporation
AFD	Agence Française de Développement
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AGR	Agriculture
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ALUCAM	usine d'électrolyse d'aluminium primaire de la société
ANTIC	Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication
APN	Autorité Portuaire National
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ART	Agence de Régulation des Télécommunications
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
C2D	Contrat de Désendettement et Développement
CAA	Caisse Autonome d'amortissement
CAMAIR-CO	Cameroon Airlines Corporation
CAMWATER	Cameroun Water Utilities Corporation
CAPP	Centre d'Approvisionnement Pharmaceutique Provincial
CCAA	Cameroon Civil Aviation Authority
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun
CDE	Camerounaise des Eaux
CE	Centre
CEA	Commission Economique pour l'Afrique

<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHU	Centre hospitalier et universitaire
CL1	Class1
CL2	Class2
CL3	Class3
CL4	Class4
CL5	Class5
CL6	Class6
CL7	Class7
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNLS	Comité National de Lutte Contre le Sida
CONAC	Commission Nationale Anti-corruption
CONSUPE	Contrôle Supérieur de l'Etat
CSI	Centre de Santé Intégré
CSSD	Chef de Service de Santé de District
CTS	Comité Technique de Suivi des programmes économiques
CUSS	Centre Universitaire des Sciences de la Santé
DCEFE	Direction des Contrôles Economiques et des Finances Extérieures
DCGR	Direction de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles
DDC	Département de Droit Canon
DEPI	Direction des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique
DESA	Direction des Enquêtes et Statistique Agricole
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale de la Douane
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
DIRPEC	Direction de la Pêche
DLA	Douala
DPA	Direction de la Production Animale
DPSP	Délégué (Délégation) Provincial (e) de la Santé Publique
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSC	Direction de la Santé Communautaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
e	Estimation et évaluation
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EN	Extrême-Nord
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSAI	Ecole Nationale des Sciences Agro Industrielles
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique

<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
ENY	Energie
ES	Est
ESI	Ecole des Sciences Infirmières
ESSEC	Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
ESSTIC	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'information et de la Communication
F Philo	Faculté de Philosophie
F.A.	Faculté des Arts
F.S.M.S.	Faculty of Social and Management Science
F1	Form1
F2	Form2
F3	Form3
F4	Form4
F5	Form5
FAD	Fonds Africain de Développement
FALSH	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FE	Faculty of Education
FHS	Faculty of Health Science
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FMI	Fonds Monétaire International
FMSB	Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales
FNE	Fonds National de l'Emploi
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population
FRA	France
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FS	Faculté des Sciences
FSEG	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FSEGA	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion Appliquée
FSJP	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques
FSSG	Faculté des Sciences Sociales et de Gestion
FT	Faculté de Théologie
GFR	German Federal Republic
GS-N2	Grande Section – Nursery 2
GTC	Groupe Technique Central
HD	Hôpital de District
HLT	Health (Santé)
HUM	Education -Ressources Humaines



<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
IDA	Association Internationale de Développement
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographique
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INP	Indice National des Prix
INS	Institut National de la Statistique
IPI	Indice de la Production Industrielle
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
IRIC	Institut des Relations Internationales du Cameroun
ISO	International Standard Organisation
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JICA	Japan International Cooperation Agency
JPN	Japan
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Kwh	Kilowattheure
LF	Loi de Finance
Lower	Lower sixth form
LT	Littoral
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINCONSUPE	Ministère Contrôle Supérieur de l'Etat
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDEF	Ministère de la Défense
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINMAP	Ministère des Marchés Publics

<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
MINPOSTEL	Ministère des Postes et Télécommunication
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MINREXT	Ministère des Relations Extérieures
MINSANTE	Ministère de la Santé
MINSEP	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINT	Ministère des Transports
MINTOUL	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MIRAP	Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation
MS	Moyenne Section
MSP	Ministère de la Santé Publique
MW	Méga Watt
ND	non disponible
NC	Non Classés
NHMIS	National Health Management Information System
NO	Nord
NW	Nord-West
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du Travail
ONECCA	Ordre National des Experts-Comptables du Cameroun
ONEL	Observatoire National des Élections
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligations du Trésor
OU	Ouest
p	Projection
PACA	Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole au Cameroun
PAD	Port Autonome de Douala
PADFA	Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADMIR	Projet D'appui au Développement de la Micro finance Rurale
PAEPA-MRU	Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement en Milieu Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCFC	Projet de Compétitivité des Filières de Croissance
PEV	Programme Elargi de Vaccination

<b>Signes</b>	<b>Signification adoptée</b>
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT	Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRECASEM	Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier
PS-N1	Petite Section – Nursery 1
r	Donnée rectifiée
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RI	Recensement Industriel
SCN	Système de comptabilité nationale
SIDA	Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SRC	Société de Recouvrement des Créances du Cameroun
SU	Sud
SW	South-West
SYNAME	Système National d'Approvisionnement en Médicaments et consommables Médicaux Essentiels
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
U.A	Union Africaine
U.E.	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africain
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds des Nations Unies pour le Développement des Femmes
Upper	Upper sixth form
VIH	Virus d'Immuno-déficience Humaine
Ydé	Yaoundé

## TEXTES ET LOIS GOUVERNEMENTAUX

### SOMMAIRE

I.	ACCORTS ET CONVENTIONS.....	2
1.	ACCORDS.....	2
2.	CONVENTIONS.....	9
II.	LOIS ET ORDONNANCES.....	11
1.	LOIS.....	11
2.	ORDONNANCES.....	13
III.	TEXTES ORGANIQUES .....	13
A.	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.....	13
B.	PARLEMENT .....	15
C.	PREMIER MINISTERE.....	15
D.	MINISTERES .....	16
E-	ENTREPRISES .....	25
F-	PROFESSIONS LIBERALES .....	28

## I. ACCORDS ET CONVENTIONS

### 1. ACCORDS

- Décret N°2013/459 du 19 décembre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, à signer avec le Fonds africain de développement (FAD), un accord de prêt d'un montant de 1,25 million d'unités de compte, soit 934,6 millions de FCFA environ, pour le financement partiel de l'étude du projet d'interconnexion des réseaux électriques du Cameroun et du Tchad.
- Décret N°2013/434 du 02 décembre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le fonds africain de développement (FAD), un accord de prêt d'un montant de 13,61 millions d'unités de compte, soit 10,17 milliards de FCFA environ pour le financement du projet d'appui aux infrastructures rurales et au développement participatif de Grassfield, phase II (Grassfield II).
- Décret N°2013/419 du 27 novembre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA), un accord de prêt d'un montant de 3 millions de dinars koweïtiens, correspondant à 10,5 millions de dollars US, soit environ 5,25 milliards de FCFA, pour le financement du projet de construction et d'équipement du lycée secondaire professionnel d'Ekounou.
- Décret N°2013/404 du 08 novembre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'International Islamic Trade Finance Corporation (ITFC), filiale du groupe de la Banque islamique de développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 13 millions d'euros, soit environ 8,527 milliards de FCFA, pour le financement de la campagne cotonnière 2013-2014 au Cameroun.
- Décret N°2013/405 du 08 novembre 2013 portant ratification de l'accord de prêt d'un montant maximum équivalent à 29,990 millions d'unités de compte, soit environ 15,811 milliards de FCFA, conclu le 11 septembre 2013 entre la République du Cameroun et le Fonds africain de développement (FAD), pour le financement partiel de la deuxième phase du projet d'assainissement de Yaoundé.
- Décret N°2013/381 du 17 octobre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'export-import de Chine (EXIMBANK – Chine), un accord de prêt d'un montant de 155 550 000 dollars Us, soit environ 77,775 milliards de FCFA, pour le financement partiel du projet de Réseau national de Télécommunications d'urgence.
- Décret N°2013/382 du 17 octobre 2013 portant ratification de l'accord de prêt d'un montant de 6,6 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 10 millions de dollars US, soit environ 5 milliards de FCFA, conclu le 07 avril 2013 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement de l'élevage et de la pêche dans la région du Nord-Ouest.
- Décret N°2013/383 du 17 octobre 2013 portant ratification de l'accord de vente à tempérament d'un montant de 6,92 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 10,38 millions de dollars US, soit environ 5,19 milliards de FCFA, conclu le 07 avril 2013 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement de l'élevage et de la pêche dans la région du Nord-Ouest.
- Décret N°2013/384 du 17 octobre 2013 portant ratification de l'accord de financement, dit « Istisna'a », d'un montant de 21,373 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 32,060 millions de dollars US, soit environ 16,030 milliards de FCFA, conclu le 07 avril 2013 entre la

République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement du projet de développement de l'élevage et de la pêche dans la région du Nord-Ouest.

- Décret N°2013/376 du 11 octobre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'export-Import de Chine (EXIMBANK-Chine), un accord de prêt d'un montant de 1 059 000 000 de yuans RMS, soit environ 84,720 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes (phase 1 : Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmélima).
- Décret N°2013/377 du 11 octobre 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le Fonds Africain de Développement (FAD), un accord de prêt d'un montant de 0,25 millions d'unités de compte, soit environ 191 millions de francs CFA, pour le financement partiel du programme de conservation de la biodiversité en Afrique centrale – sauvegarde des éléphants d'Afrique centrale.
- Décret N°2013/291 du 04 septembre 2013 portant ratification de l'accord bilatéral relatif au transport aérien entre le gouvernement de la République de Turquie, signé à Ankara le 19 octobre 2012
- Décret n°2013/278 du 29 août 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le gouvernement de la République populaire de Chine, un accord-cadre de prêt d'un montant de 1059000000 yuans RMS, soit environ 84,720 milliards de francs CFA, pour le financement du projet d'alimentation en eau potable de neuf villes (phase 1 : Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmélima).
- Décret N°2013/227 du 8 juillet 2013 portant ratification de l'accord de prêt combiné des ressources de la Banque islamique de développement (BID) d'un montant de 1,74 million de dollars US, équivalent approximativement à 1,16 million de dinars islamiques, soit environ 922 millions de FCFA, et des ressources du fonds de solidarité pour le développement (FSID) d'un montant de 2,54 millions de dollars US, équivalent approximativement à 1,69 million de dinars islamiques, soit environ 1,34 milliard de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque islamique de développement (BID) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).
- Décret N°2013/226 du 8 juillet 2013 portant ratification de l'accord de financement dit « ISTISNA'A » d'un montant de 7 790 000 dollars US, équivalent approximativement à 5 190 000 dinars islamiques, soit environ 4,12 milliards de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque islamique de développement (BID) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).
- Décret N°2013/225 du 8 juillet 2013 portant ratification de l'accord de vente à tempérament d'un montant de 960 000 dollars US, équivalent à 640 000 dinars islamiques, soit environ 508 millions de FCFA, conclu le 8 mai 2013 entre la Banque Islamique de développement (BID) et la République du Cameroun, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).
- Décret N°2013/189 du 18 juin 2013 portant ratification de l'accord de prêt n°2100150028147 d'un montant maximum équivalent à 47 260 000 unités de compte, soit environ 37,37 milliards de FCFA, conclu le 09 février 2013 entre la République du Cameroun et le fonds africain de développement

(FAD), pour le financement partiel du projet d'aménagement de la route de la route Kumba-Manfé, dans la région du sud-ouest.

- Décret N°2013/163 du 16 mai 2013 rapportant les dispositions du décret n°2013/065 du 28 février 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec Strelitziaholding limited du Royaume Uni, un accord de prêt d'un montant de 320 millions d'euros, soit environ 210 milliards de francs CFA, pour le financement de la route Loum-kumba – EkondoTiti – Mudemba – Isangele – Akpa.
- Décret N°2013/094 du 03 avril 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la République populaire de Chine, un accord de prêt sans intérêt d'un montant de 70 millions de yuans renminbi, soit environ 5,7 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de coopération économique et technique à convenir d'accord parties.
- Décret N°2013/095 du 03 avril 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la République populaire de Chine, un accord de prêt sans intérêt d'un montant de 100 millions de yuans renminbi, soit environ 8 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de coopération économique et technique à convenir d'accord parties.
- Décret N°2013/115 du 26 avril 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), un accord de prêt d'un montant de 7,5 millions de dollars US, soit environ 3,750 milliards de FCFA, pour le financement du projet de construction et d'équipement du lycée technique de ombé.
- Décret N°2013/116 du 26 avril 2013 portant ratification de l'accord de prêt d'un montant de 25 milliards de FCFA, conclu le 9 février 2013 entre la République du Cameroun et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) pour le financement partiel du projet d'aménagement de la route Kumba-Mamfé.
- Décret N°2013/084 du 15 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de prêt combiné des ressources de la BID d'un montant de 1,74 million de dollars US, équivalent environ à 1,16 million de dinars islamiques, soit environ 922 millions de FCFA et des ressources du Fonds de solidarité pour le développement (FSID d'un montant de 2,54 millions de dollars US, équivalent à 1,69 million de dinas islamiques, soit environ 1,34 milliard de FCFA, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants (APAPE).
- Décret N°2013/085 du 15 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de financement, dit « Istisna'a », d'un montant de 7,79 millions de dollars US, équivalent à 5 190 000 dinars islamiques, soit environ 4,12 milliards de francs CFA, pour le financement du programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits exploitants (APAPE).
- Décret N°2013/085 du 15 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de vente à tempérament d'un montant de 960 000 de dollars US, équivalent à 640 000 dinars islamiques, soit environ 508 millions de FCFA, pour le financement du Programme d'amélioration de la productivité agricole des petits exploitants.

- Décret N°2013/080 du 11 mars 2013 portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant de 37 500 000 riyals saoudiens, soit 10 millions de dollars US, soit environ 5 milliards de francs CFA, conclu le 23 janvier 2013 entre la république du Cameroun et le Fonds Saoudien de Développement (FSD), pour le financement partiel du projet de construction de la route Sangmélima-Djoug (Tronçon Bikoula-Djoug).
- Décret N°2013/075 du 04 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 6,6 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 10 millions de dollars US, soit environ 5 milliards de FCFA, pour le financement du Projet de Développement de l'Elevage et de la Pêche dans la Région du Nord-Ouest.
- Décret N°2013/076 du 04 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de vente à tempérament d'un montant 6,92 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 10,38 millions de dollars US, soit environ 5,19 milliards de FCFA, pour le financement du Projet de Développement de l'Elevage et de la Pêche dans la Région du Nord-Ouest.
- Décret N°2013/077 du 04 mars 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de financement, dit « Istisna'a », d'un montant de 21,373 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 32,060 millions de dollars US, soit environ 16,030 milliards de FCFA, pour le financement du Projet de Développement de l'Elevage et de la Pêche dans la Région du Nord-Ouest.
- Décret N°2013/007 du 08 janvier 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds Africain de Développement (FAD), un accord de prêt d'un montant de 47,26 millions d'Unités de compte, soit 37,37 milliards de FCFA environ, pour le financement partiel du projet d'aménagement de la route Kumba-Mamfe dans la région du Sud-Ouest.
- Décret N°2012/566 du 29 novembre 2012 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque de Développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), un accord de prêt d'un montant de 25 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du projet d'aménagement de la route Kumba-Mamfé.
- Décret N°2012/413 du 26/09/2012 ordonnant la publication au Journal Officiel du texte de l'Accord de crédit n°5024-CM, d'un montant de 19,3 millions de droits de tirage spéciaux (DTS), correspondant à 30 millions de dollars US, soit environ 15 milliards de francs CFA, conclu le 28 juin 2012 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Projet de renforcement des capacités dans le secteur minier (PRECASEM).
- Décret N°2012/371 du 13 septembre 2012 portant ratification de l'Accord de prêt d'un montant de 11.390.000 euros soit environ 7 411 414 550 de francs CFA, conclue le 04 avril 2012 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du Projet de développement intégré du coton et des cultures vivrières au Cameroun.
- Décret N°2012/372 du 13 septembre 2012 portant ratification de l'Accord Aérien entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République populaire de chine, relatif à l'établissement de services aériens entre et au-delà de leurs territoires respectifs, signé à Pékin le 21 avril 2011.



- Décret N°2012/373 du 13 septembre 2012 portant ratification de l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Tunisienne ; signé à Tunis le 05 août 1999.
- Décret N°2012/374 du 13 septembre 2012 portant ratification de l'Accord Commercial entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte, signé au Caire le 24 octobre 2000.
- Décret N°2012/341 du 05 juillet 2012 ordonnant la publication du journal officiel du texte de l'accord d'indemnité d'un montant de 82 milliards de FCFA conclu le 31 mai 2012 entre la République de Cameroun et l'Association Internationale du Développement (IDA) et relatif à la garantie de 2090 de remboursement de crédit contractant auprès des banques locales dans le cadre du financement du projet de construction de la centrale de gaz de Kribi.
- Décret N°2012/328 du 28 Juin 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec EXIMBANK-CHINE, un accord de prêt d'un montant de 482 800 000 de dollars us et environ 241, 4 milliards de francs CFA pour le financement de la construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (phase N).
- Décret N°2012/221 du 14 mai 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA), un accord de prêt d'un montant de 85, 2 millions de Droits de Tirage Spéciaux (DTS) correspondant à 132 millions de dollars us, soit environ 66 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du projet hydroélectrique de Lom Pangar
- Décret N°2012/234 du 15 mai 2012 portant ratification de l'accord entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Française instituant un partenariat de défense, signé à Yaoundé le 21 mai.
- Décret N°2012/230 du 20 mai 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association Internationale de Développement (IDA) un accord d'indemnité d'un montant de 82 millions de dollars us, soit environ 41 milliards de FCFA pour le financement du projet de construction de la centrale de gaz de Kribi.
- Décret 2012/223 du 25 mai 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec le Fonds Saoudien de Développement (FSD), un accord de prêt d'un montant de 37 500 000 riyals saoudien, correspondant à 10 millions de dollars us, soit environ 5 milliards de FCFA, pour le financement partiel du projet de construction de la route Sangmélina-Djoum (tronçon Bikoula-Djoum).
- Décret N°2012/242 du 30 mai 2012 portant ratification de la deuxième révision de l'accord de partenariat ACP-Union Européenne (accord de cotonou), signé le 23 juin 2010 à Ouagadougou, au Burkina Faso.
- Décret N°2012/213 du 27 avril 2012 ratifiant l'accord de prêt d'un montant de 99 354 867 euros, soit environ 65,177 milliards de FCFA, conclu le 15 décembre 2011 entre la République du Cameroun et la DEUTSCHE-BANK S.A .E. de Madrid pour le financement du projet de renforcement de la sécurité portuaire et maritime du Cameroun.
- Décret N°2012/214 du 27 avril 2012 ratifiant l'accord de prêt d'un montant de 1 3057 100 euros, soit environ 8,57 milliards de FCFA, conclu le 15 décembre 2011 entre la République du Cameroun et la

Deutsche Bank S.A.E. de Madrid, pour financer la police d'assurance adossée sur le crédit acheteur du projet de renforcement de la sécurité côtière, portuaire et maritime du Cameroun.

- Décret N°2012/175 du 03 avril 2012 portant ratification de l'accord de prêt d'un montant de 6 millions de dollars us, soit environ 3 milliards de francs CFA, conclu le 22 décembre 2011 entre la République du Cameroun et le Fonds de l'Organisation des Pays exportateurs de Pétrole pour le Développement International (OFID), pour le financement partiel du projet d'alimentation en eau potable de certains centres.
- Décret N°2012/152 du 22 mars 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 11.390.000 euros, soit environ 7.411.414.550 FCFA, pour le financement du projet de développement intégré du coton et des cultures vivrières au Cameroun.
- Décret N°2012/153 du 23 mars 2012 portant ratification de l'accord de prêt n°2100150025494 d'un montant de 44,93 millions d'unités de compte (UC), soit environ 32,89 milliards de FCFA, conclu le 18 janvier 2012 entre la République du Cameroun et le fonds Africain de Développement (FAD), pour le financement partiel du projet d'aménagement hydroélectrique de Lom Pangar.
- Décret N°2012/154 du 23 mars 2012 portant ratification de l'accord de prêt n°134/CAM-12/1-INFRA, d'un montant de 20 milliards de FCFA, conclu le 18 janvier 2012 entre la République du Cameroun et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale, pour le financement partiel du projet d'aménagement hydro-électrique de Lom Pangar.
- Décret N°2012/155 du 22 mars 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID), un accord de prêt d'un montant de 11 390 000 euros, soit environ 7 411 414 550 FCFA, pour le financement du projet de développement intégré du coton et des cultures vivrières au Cameroun.
- Décret N°2012/070 du 08 mars 2012 portant ratification de l'accord de prêt d'un montant de 4, 490 millions de dinars islamiques, équivalent approximativement à 7 millions de dollars US, soit environ 3,5 milliards de FCFA, conclu le 08 décembre 2011 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement partiel du projet d'appui à la prévention et au contrôle du paludisme au Cameroun.
- Décret N°2011/374 du 23 novembre 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Islamique de Développement (BID) un accord de prêt d'un montant de 4,490 000 dinars islamiques approximativement à 7 millions de dollars us, soit environ 3,5 milliards de FCFA pour le financement partiel du projet d'appui à la prévention et au contrôle du paludisme au Cameroun.
- Décret N°2011/391 du 28 novembre 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la DEUTSCHE BANK S A E de Madrid, un accord de prêt d'un montant de 99,354 867 euros, soit environ 65,177 milliards de FCFA, pour le financement du projet de renforcement de la sécurité côtière, portuaire et maritime du Cameroun.
- Décret N°2011/392 du 28 novembre 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Deutsche Bank S.A.E. DE Madrid, un accord de prêt d'un montant de 13 057,100 euros, soit environ 8,57 milliards de FCFA, pour financer la police d'assurance adossée sur le crédit acheteur du projet de renforcement de la sécurité côtière, portuaire du Cameroun.

- Décret N°2011/334 du 07 octobre 2011 ratifiant l'accord entre le gouvernement de la république du Cameroun et le Gouvernement de la république du Mali.
- Décret N°2011/238 du 09 août 2011 portant ratification de l'accord de partenariat volontaire entre la République du Cameroun et l'Union Européenne sur l'application des réglementations frontières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et des produits **dérivés** vers l'union européenne (APV/FIEGT) signé à Bruxelles le 06 octobre 2010.
- Décret N°2011/245 du 18 août 2011, ratifiant l'accord de prêt d'un montant de 10 millions de dollars US, soit environ 5 milliards de FCFA, conclu le 30 juin 2011 entre la république du Cameroun et la Banque Arabe pour le développement économique (BADEA), pour le financement partiel du projet de construction de la route Sangmélima-Djoud (tronçon Bikoula-Djoud).
- Décret N°2011/246 du 18 août 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), un accord de prêt d'un montant de 10 millions de dollars US, soit environ 5 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du projet de construction de la route Sangmélima-Djoud (tronçon Bikoula-Djoud).
- Décret N°2011/247 du 18 août 2011 ratifiant l'accord de prêt n°CM 59 d'un montant de 11,8 millions de dinars Islamiques, soit environ 8,03 milliards de francs CFA, conclu le 07 mars 2011 entre la République du Cameroun et la Banque Islamique de Développement (BID), pour le financement partiel du projet de développement de l'enseignement technique au Cameroun.
- Décret N°2011/285 du 31 août 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Association International de Développement (IDA), un accord de prêt d'un montant de 18,6 millions de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) correspond a 30 millions de dollars us, soit environ 15 milliards de FCFA pour le financement du projet d'assainissement des eaux usées au Cameroun.
- Décret N°2011/221 du 13 juillet 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec EXIMBANK de la république populaire de Chine un accord de prêt d'un montant de 168,300 000 de dollars us, soit environ 84,15 milliards de FCFA pour le financement du projet de construction d'un réseau national BROADABND de télécommunication au Cameroun.
- Décret N°2011/222 du 13 juillet 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec EXIMBANK de la république populaire de Chine, un accord de prêt d'un montant de 6 556 000 de dollars us, soit environ 32,78 milliards de FCFA pour le financement de la construction du projet E-POST de la CAMEROON POSTAL SERVICE (CAMPOST).
- Décret N°2011/025 du 14 Février 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), un accord de prêt d'un montant de 60 millions d'euros, soit environ 39 357 420 000 FCFA pour le financement du projet d'aménagement de l'accès Est de la ville de Douala.
- Décret N°2011/001 du 11 janvier 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec EXIMBANK de la République populaire de Chine, un accord de prêt d'un montant de 42 300 000 dollars us soit environ 207 270 milliards de FCFA pour le financement du projet de construction du port en eau profonde de Kribi.

- Décret N°2011/003 du 11 janvier 2011 portant ratification de la Charte Africaine de la jeunesse adoptée le 02 juillet 2005 à BANJUL (Gambie) par la septième session de la conférence des chefs d'Etats de gouvernement de l'Union Africaine.
- Décret N°2011/004 du 11 janvier 2011 portant ratification de l'accord international de 2007 sur le café adopté le 28 septembre 2007 à Londres.
- Décret N°2011/005 du 11 Janvier 2011 portant ratification des statuts de l'agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), signé à Bonn le 26 Juin 2009.
- Décret N°2011/006 du 12 Janvier 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec Eximbank-Chine, un accord de prêt d'un montant de 524 000 000 yuans Renminbi pour le financement du projet de construction de 1500 logements sociaux au Cameroun.
- Décret N°2011/007 du 12 Janvier 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), un accord de prêt d'un montant de 2939 millions de yens pour le financement du projet de renforcement des infrastructures électriques et d'électrification rurale.
- Décret N°2011/010 du 18 Janvier 2011 ordonnant la publication au journal officiel du texte de l'accord de crédit n°4820-CM d'un montant de 18,9 millions de Droit de Tirage spéciaux (DTS) correspondant à 28,7 millions de dollars des Etats-Unis, soit environ 14,35 milliards de FCFA, conclu le 29 décembre 2010 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet d'Appui au Développement des secteurs Urbains et de l'approvisionnement en Eau (PDUE).

## 2. CONVENTIONS

- Décret N°2013/460 du 19 décembre 2013 portant ratification de la convention de ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros, soit 19,7 milliards de FCFA environ, conclue le 24 mai 2013 entre la République du Cameroun et le groupe néo-zélandais Corporation Daniel Simon Private Equity Limited (CDS Private Equity Ltd), pour le financement du plan de relance des filières cacao et café.
- Décret N°2013/435 du 02 décembre 2013 portant ratification de la convention de prêt d'un montant de 80 millions d'euros, soit environ 52,47 milliards de FCFA, conclue le 24 mai 2013 entre la République du Cameroun et le groupe Néo-zélandais Corporation Daniel Simon Private Equity Limited (CDS Private Equity LTD), pour le financement du plan de relance des filières cacao et café.
- Décret N°2013/300 du 09 septembre 2013 portant ratification de la Convention de l'Afrique Centrale pour le contrôle des Armes Légères et de Petit Calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, adoptée à Kinshasa le 30 avril 2010 et signée à Brazzaville le 19 novembre 2010.
- Décret N°2013/190 du 20 juin 2013 portant adhésion de la République du Cameroun à la Convention concernant les expositions internationales, signée à Paris le 22 novembre 1928, modifiée et complétée par les protocoles des 10 mai 1948, 16 novembre 1966 et 30 novembre 1972, ainsi que par l'Amendement du 24 juin 1982 et l'Amendement du 31 mai 1988.
- Décret N°2013/125 du 29 avril 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le groupe Néo-Zélandais Corporation Daniel Simon Private

Equity Limited (CDS Equity Limited), une convention de prêt d'un montant de 80 millions d'euros, soit 52, 47 milliards de FCFA environ, pour le financement du plan de relance des filières cacao et café.

- Décret N°2013/125 du 29 avril 2013 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le groupe Néo-Zélandais Corporation Daniel Simon Private Equity Limited (CDS Equity Limited), une convention de ligne de crédit d'un montant de 30 millions d'euros, soit 19,7 milliards de FCFA environ, pour le financement du plan de relance des filières cacao et café.
- Décret N°2012/362 du 1<sup>er</sup> août 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque Européenne d'investissement (BEI), une convention de prêt d'un montant de 30 millions d'euros, soit environ 19,68 milliards de FCFA, pour le financement partiel du projet hydroélectrique de Lom Pangar.
- Décret N°2012/354 du 23 juillet 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de prêt d'un montant de 112 millions d'euros, soit 73,472 milliards de FCFA et l'affectation d'une subvention du deuxième contrat de désendettement et développement (C2D) de 18 millions d'euros, soit 11,808 milliards de FCFA, pour le financement partiel du projet de drainage pluvial d la ville de Douala.
- Décret N°2012/355 du 23 juillet 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de prêt d'un montant de 75 millions d'euros, soit 49, 2 milliards de FCFA pour le financement partiel de du projet d'aménagement de l'accès ouest de la ville de Douala.
- Décret N°2012/356 du 23 juillet 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD) une convention de prêt d'un montant de 60 millions d'euros, soit 39, 36 milliards de FCFA pour le financement partiel du budget hydroélectrique du Lom Pangar.
- Décret N°2012/357 du 23 juillet 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de prêt d'un montant de 27 millions d'euros, soit 17,712 milliards de FCFA, et d'affectation d'une subvention du deuxième contrat de désendettement et de développement (C2D) de 58 millions d'euros, soit 38,048 milliards de FCFA, pour le financement partiel du programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales.
- Décret N°2012/358 du 23 juillet 2012 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec l'Agence Française de Développement (AFD), une convention de prêt d'un montant de 5 millions d'euros, soit 3,28 milliards de FCFA, et d'affectation d'une subvention du deuxième contrat de désendettement et de développement (C2D) de 30 millions d'euros, soit 19,68 milliards de FCFA, pour le financement partiel du programme de rénovation et de développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.
- Décret N°2012/304 du 22 juin 2012 habilitant le Ministre des Finances à signer une convention de cession de créances locales relative au financement de la centrale thermique à gaz de Kribi.
- Décret N°2012/243 du 30 mai 2012 portant ratification du protocole facultatifs à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté le 25 mai 2000 à New York.

- Décret N°2012/244 du 30 mai 2012 portant approbation de l'amendement à l'article XXI de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, adopté lors de la session extraordinaire de la conférence des parties à Gaborone, au Botswana, le 30 avril 1983.
- Décret N°2012/068 du 07 mars 2012 portant adhésion de la République du Cameroun à la deuxième convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.
- Décret N°2012/069 du 07 mars 2012 habilitant le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec la DXIA Banque Belgique S.A. une convention de crédit d'un montant de 12 millions d'euros, soit environ 7,7 milliards de FCFA, pour le financement de la tranche IV du projet de réhabilitation, de renforcement et d'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable dans huit (08) villes du Cameroun.
- Décret N°2011/239 du 09 août portant ratification du traité révisé de la CEMAC et les conventions s'y rapportant.
- Décret N°2011/240 du 09 août 2011 portant ratification de la charte de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée par la huitième session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'union africaine, tenue le 30 janvier 2007 à Addis – Abeba Ethiopie).
- Décret N°2011/241 du 09 août 2011 portant ratification des amendements aux statuts du fonds monétaire International relatifs à l'amélioration de la représentation et de la participation des Etats membres en son sein , à l'élargissement de son pouvoir en matière d'investissement et à la réforme de son conseil .
- Décret N°2011/216 du 11 juillet 2011 habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec l'Agence Française de Développement une convention de prêt d'un montant de 100 millions d'euros, soit environ 65,6 milliards de FCFA pour le financement du projet de construction d'un second pont sur le Wouri à Douala.
- Décret N°2011/044 du 07 Mars 2011 habilitant le Ministre des Finances à signer une convention d'engagement avec AES DIBAMBA HOLDINGS BV et DIBAMBA POWER DEVELOPMENT COMPANY SA, et AES KRIBI HOLDINGS BV et KRIBI POWER DEVELOPMENT COMPANY SA.
- Décret N°2011/043 du 07 Mars 2011 habilitant le Ministre des Finances à signer toutes autres conventions et tous contrats liés au financement de la centrale de Kribi octroyant les garanties de l'Etat pour un montant de soixante milliards (60 000 000 000) de FCFA.

## II. LOIS ET ORDONNANCES

### 1. LOIS

- Loi N°2012/008 du 16 juillet autorisant le Président de la République à ratifier l'accord aérien entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République populaire de la Chine, relatif à l'établissement de services aériens entre et au-delà de leurs territoires respectifs, signé à Pékin le 21 avril 2011.
- Loi N°2012/009 du juillet 2012 autorisant le Président à ratifier l'accord commercial entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Arabe d'Egypte, signé au Caire le 24 octobre 2000.

- Loi N°2012/010 du 16 juillet 2012 autorisant le président de la République à ratifier l'accord commercial entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République Tunisienne, signé à Tunis le 05 août 1999.
- Loi N°2012/003 du 19 avril 2012 autorisant le Président de la République à ratifier à ratifier la deuxième révision de l'accord de partenariat ACP-Union européenne (accord de Cotonou) signée le 23 juin 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso.
- Loi N°2012/004 du 19 avril 2012 autorisant le Président de la République à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, adopté le 25 mai 2000 à New York.
- Loi N°2012/005 du 19 avril 2012 autorisant le Président de la République à approuver l'amendement à l'article XXI de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, adopté lors de la session extraordinaire de la Conférence des Parties, ouverte à Gaborone, au Botswana, le 30 avril 1983.
- Loi N°2011/016 du 15 Juillet 2011 autorisant le Président de la République à ratifier le traité révisé de la CEMAC et les conventions s'y rapportant
- Loi N°2011/017 du 15 juillet 2011 autorisant le Président de la République à ratifier la charte africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance adoptée par la huitième session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'union Africaine, tenue le 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie)
- Loi N°2011/018 du 15 juillet 2011 autorisant le Président de la République à ratifier les amendements aux statuts du fonds Monétaire relatif
- Loi N°2011/003 du 06 mai 2011 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention sur les armes à sous munitions adoptée à Dublin le 30 mai 2005.
- Loi N°2011/004 du 06 mai 2011 autorisant le Président de la République à ratifier la Charte de l'Eau du Bassin du Niger adoptée à Niamey au Niger le 30 avril 2008.
- Loi N°2011/005 du 06 mai 2011 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République de Turquie relatif à l'exemption réciproque des visas pour le les détenteurs de passeports diplomatiques de passeports de service et de passeports spéciaux signé à Yaoundé le 16 mars 2010.
- Loi N°2011/006 du 06 mai 2011 autorisant le Président de la République à prendre des ordonnances sur l'utilisation des technologies de renseignement au Cameroun.
- Loi N°2011/007 du 06 mai 2011 autorisant le Président de la République à prendre des ordonnances sur la sécurisation des activités de renseignement au Cameroun.
- Loi N°2010/16 du 21 Décembre 2010 autorisant le Président de la République à ratifier la Charte africaine de la jeunesse, adoptée le 02 Juillet 2006 à Banjul (Gambie) par la 7<sup>e</sup> session de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.
- Loi N°2010/017 du 21 Décembre 2010 autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord International de 2007 sur le café, adopté le 28 Septembre 2007 à Londres.
- Loi N°2009/013 du 14 Décembre 2009 autorisant le Président de la République à ratifier la deuxième convention du 10 Avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

- Loi N°2009/012 du 15 Décembre 2009 autorisant le Président de la République à ratifier le deuxième protocole relatif à la convention de la Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflits armés.
- Loi N°2009/014 du 15 Décembre 2009 autorisant le Président de la République à ratifier la convention du 10 Décembre 1976 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins utilitaires ou à toutes les fins hostiles.
- Loi N°2009/015 du 15 Décembre 2009 autorisant le Président de la République à ratifier le protocole additionnel du 08 Décembre 2009 aux conventions de Genève du 12 Août 1940, relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (protocole 3).

## 2. ORDONNANCES

- Ordonnance N°2013/002 du 06 novembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.
- Ordonnance N°2012/002 du 30 novembre 2012 portant prorogation des délais d'engagement et, d'ordonnancement des dépenses d'investissement public, ainsi que la période complémentaire au titre de l'exercice 2012.
- Ordonnance N°2012/001 du 28 juin 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n°2012/020 du 14 décembre 2011 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2012.
- Ordonnance N°2011/001 du 07 Mars 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2010/015 du 21 Décembre 2010 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2011.

## III. TEXTES ORGANIQUES

### A. PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Décret N°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un premier Ministre chef du Gouvernement
- Décret N°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République
- Décret 2011/414 du 09 décembre 2011 portant nomination des Secrétaires Généraux adjoints de la Présidence de la République
- Décret N°2009/222 du 30 Juin 2009 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Décret N°2009/223 du 30 Juin 2009 portant réaménagement du Gouvernement.
- Décret N°2009/224 du 30 Juin 2009 portant nomination des Secrétaires Généraux Adjoints de la Présidence de la République.

### SECURITE

- Décret N°2013/171 du 29 mai 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2012/551 du 20 novembre 2012 portant création des unités de police au sein des délégations régionales de la Sûreté nationale.
- Décret N°213/131 du 03 mai 2013 portant organisation et fonctionnement du Corps spécialisé d'officiers de police judiciaire du tribunal criminel spécial.



- Décret N°2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut spécial du corps des fonctionnaires de la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation générale à la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/543 du 19 novembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'hôpital de la police de Yaoundé.
- Décret N°2012/545 du 19 novembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Ecole nationale supérieure de police et des centres d'instruction et d'application de la police.
- Décret N°2012/546 du 19 novembre 2012 portant code de déontologie des fonctionnaires de la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/550 du 20 novembre 2012 portant création de commissariats centraux de sécurité publique et des renseignements généraux au sein de certaines délégations régionales de la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/551 du 20 novembre 2012 portant création des unités de police au sein des délégations régionales de la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/552 du 20 novembre 2012 portant délimitation territoriale de commissariats d'arrondissement dans certains commissariats centraux de sécurité publique.
- Décret N°2012/557 du 26 novembre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la commission de réforme et des pensions d'invalidité de la Sûreté nationale.
- Décret N°2012/386 du 14 septembre 2012 relative à la modification du décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la défense
- Décret N°2012/387 du 14 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants et victimes de guerre.
- Décret N°2011/113 du 03 mai 2011 portant nomination des inspecteurs généraux à la délégation de la sûreté nationale

#### **ORDRES NATIONAUX**

- Décret N°2010/268 du 31 Août 2010 portant nomination d'un Secrétaire Général de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux.

#### **DIPLOMATIE**

- Décret N°2013/002 du 4 janvier 2013 fixant les conditions d'établissement des passeports.
- Décret N°2012/359 du 23 juillet 2012 portant prorogation de la validité du passeport ordinaire à titre transitoire en République du Cameroun.
- Décret N°2012/360 du 26 juillet 2012 fixant Institution d'un passeport de service à titre transitoire en République du Cameroun.
- Décret N°2011/009 du 18 janvier 2011 portant prorogation de la validité du passeport ordinaire à titre transitoire en République du Cameroun.

#### **CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT (CONSUPE)**

- Décret N°2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des services du Contrôle supérieur de l'Etat.

- Arrêté N°647 du 19 décembre 2012 portant nomination d'un responsable au Contrôle supérieur de l'Etat.

#### **COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC)**

- Décret N°2011/304 du 12 septembre 2011 portant nomination du vice-président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC).
- Décret N°2011/223 du 14 juillet 2011 portant nomination du président de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC)

#### **B. PARLEMENT**

- Décret N°2013/222 du 3 juillet 2013 portant répartition des sièges par circonscription électorale à l'Assemblée nationale.
- Décret N°2013/223 du 03 juillet 2013 portant découpage spécial de certaines circonscriptions électorales et répartition des sièges au sein des dites circonscriptions.
- Loi N°2013/006 du 10 juin 2013 portant règlement intérieur du sénat.
- Loi N°2013/005 du 08 mai 2013 portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée nationale.
- Décret N°2013/149 du 08 mai 2013 portant nomination de sénateurs.
- Décret N°2013/056 du 27 février 2013 portant convocation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs.
- Décret N°2013/057 du 27 février 2013 fixant les modalités de prise en charge par l'Etat des frais afférents à la participation des membres du collège électoral au scrutin sénatorial.
- Loi N°2012/018 du 21 décembre 2012 portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée nationale.

#### **C. PREMIER MINISTERE**

- Décret N°2010/267 du 31 Août 2010 portant nomination des Secrétaires Généraux de certains Départements Ministériels.
- Décret N°2008/365 du 08 Novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances.

#### **GOVERNANCE**

- Décision N°2006/CAB/PM du 07 Septembre 2006 portant désignation d'un coordonnateur adjoint du Programme National de Gouvernance.
- Arrêté N°18/CAB/PM du 14 Mars 2006 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté N°035/CAB/PM du 11 Mars 2003 portant création d'un comité de suivi de la mise en œuvre des mesures édictées par la circulaire N°006/CAB/PM du 23 Juillet 2001 relative à l'acquisition des véhicules dans les administrations de l'Etat, et le décret N°2001/927/PM du 18 Octobre 2001 fixant les modalités d'acquisition des véhicules administratifs et leur classification pour leur affectation.

#### **DOMAINE FORESTIER**

- Arrêté N°004/PM du 10 Janvier 2008, portant création d'un groupe de travail chargé de l'élaboration du cadre de l'indicatif d'utilisation des terres en zones forestières centrale en vue de la détermination du domaine forestier permanent.

#### **DECENTRALISATION**

- Décret N°2012/0002/PM du 20 janvier 2012 portant répartition de la dotation générale de décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2012.
- Décret N°2011/0976/PM du 13 avril 2011 portant répartition de la dotation générale de décentralisation au titre de l'exercice budgétaire 2011.

#### **CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (CES)**

- Décret N°2010/270 du 31 Août 2010 portant nomination du Secrétaire Général du Conseil Economique et Social.

#### **MARCHES PUBLICS**

- Décret N°2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics.
- Décret N°2011/1339 du 23 mai 2011 portant exonération des droits de régulation des marchés publics et accordant le bénéfice des frais d'acquisition des dossiers d'appels d'offres des marchés aux collectivités territoriales décentralisées.
- Arrêté N°023/CAB/PM du 02 Février 2011 fixant les modalités d'application de la demande de cotation.
- Arrêté N°022/CAB/PM du 22 février fixant les modalités de recrutement des consultants individuels.
- Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 définissant les modalités d'amélioration du système des marchés publics.
- Circulaire N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 définissant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics.

#### **D. MINISTERES**

##### **1) AFFAIRES SOCIALES**

- Loi N°2011 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.
- Décret N°2010/271 du 01 Septembre 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).
- Décret N°2010/272 du 01 Septembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).
- Décret N°2010/273 du 01 Septembre 2010 portant nomination du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH).

- Arrêté N°2010/0011/A/Minas du 27 Août 2010 définissant le Cahier des charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférés par l'Etat aux communes en matière d'attribution des aides et des secours aux indigents et aux nécessiteux

## **2) ADMINISTRATION TERRITORIALE**

- Décret N°2013/332 du 13 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles
- Décret N°2013/292 du 06 septembre 2013 portant nomination de préfets.
- Décret N°2013/294 du 06 septembre 2013 portant nomination d'un sous-préfet
- Décret N°2013/156 du 14 mai 2013 portant nomination d'un sous-préfet.
- Décret N°2013/113 DU 22 avril 2013 portant nomination des sous-préfets
- Décret N°2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de préfets.
- Décret N°2012/078 du 09 mars 2012 portant nomination des sous-préfets.
- Décret N°2012/109 du 14 mars 2012 portant nomination de Gouverneurs de Régions
- Décret N°2011/011 du 18 janvier 2011 portant nomination des sous-préfets.
- Loi N°2011/011 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de l'ordonnance N°81-02 du 29 juin 1981 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques

### **ASSOCIATION**

- Décret N°2013/205 du 28 juin 2013 portant autorisation d'une congrégation religieuse.
- Décret N°2013/100 du 05 avril 2013 portant reconnaissance d'utilité publique d'une association.
- Décret N°2013/032 du 13 février 2013 portant autorisation d'une congrégation religieuse.

### **ELECTIONS**

- Loi N°2012/017 du 21 décembre 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral.
- Décret N°2012/032 du 13 janvier 2012 ordonnant la publication au journal officiel du procès verbal et proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 09 octobre 2011.
- Décret N°2011/335 du 07 octobre 2011 mettant fin au mandat d'un membre du Conseil Electoral d' « ELECTIONS CAMEROON » (ELECAM).
- Décret N°2011/237 du 08 août 2011 définissant les modalités d'application de la loi n°2011/013 du 13 juillet 2011 relative au vote des citoyens camerounais établit ou résident à l'étranger.
- Décret N°2011/204 du 07 juillet 2011 portant nomination des membres du Conseil Electoral d' « ELECTIONS CAMEROON ».
- Loi N°2011/001 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement « Elections Cameroon » (ELECAM)
- Loi N°2011/002 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°92/010 du 17 septembre 1992 fixant les conditions d'élections et de suppléance à la Présidence de la République.

### **COMMUNE**

- Décret N°2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Bureau national de l'état civil.
- Décret N°2012/2324/PM du 13 août fixant les modalités d'exercice de la compétence transférée par l'Etat aux communes en matière de réalisation des travaux de cantonnage routier.
- Décret N°2012/0877/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois.
- Décret N°2012/0878/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées.
- Décret N°2012/0879/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de création et d'aménagement d'espaces publics urbains.
- Décret N°2012/0880/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'organisation des œuvres de vacances.
- Décret N°2012/0881/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de sport et d'éducation physique.
- Décret N°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'environnement.
- Décret N°2011/1731/du 18 juillet 2011 fixant des modalités de centralisation de répartition et de reversement du produit des impôts communaux soumis à péréquation.
- Décret N°2011/0092/PM du 18 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de construction d'équipement d'entretien et des gestions des marchés périodiques
- Décret N°2011/0005/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de mise en valeur des sites touristiques communaux.
- Décret N°2011/0006/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercices de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de planification urbaine de création et d'entretien des voiries en terre.
- Décret N°2011/0003 du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de promotion des activités de production artisanale d'intérêt communal.

#### **SOCIETE DE GARDIENNAGE**

- Décret N°2006/358 du 20 Octobre 2006 portant agrément de la société camerounaise de sécurité (scamsew sarl), comme société privée de gardiennage.
- Décret N°2006/164 du 15 Mai 2006 portant agrément de wackenut Cameroun S-A comme société privée de gardiennage.
- Décret N°2006/165 du 15 Mai 2006 portant agrément de Africa omnibusiness SARL comme société privée de gardiennage.

**3) AGRICULTURE ET ELEVAGE**

- Décret N°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales.
- Arrêté N°122/PM du 11 juillet 2012 portant création, organisation et fonctionnement du programme d'exécution de la convention « riz-maïs » et de la convention « manioc ».

**4) ARTS ET CULTURE**

- Loi N°2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel du Cameroun.
- Décret N°2012/3053/PM du 9 octobre 2012 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la loi N°2004/001 du 21 avril 2004 portant régime des spectacles.
- Décret N°2012/381 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère des Arts et de la Culture

**5) COMMUNICATION**

- Décret N°2013/172 du 07 juin 2013 portant approbation de la convention de concession pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobiles au profit de la société VIETTEL CAMEROUN.
- Décret N°2013/0397/PM du 27 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Comité interministériel d'attribution des bandes de fréquences radio électriques.
- Décret N°2013/.398/PM du 27 février 2013 fixant les modalités de mise en œuvre du service universel et du développement des communications électroniques.
- Décret N°2013/0396/PM du 27 février 2013 fixant les modalités d'exploitation et de contrôle de l'utilisation des fréquences radioélectriques.
- Décret N°2012/380 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de la communication.
- Décret N°2012/038 du 23 janvier 2012 portant réorganisation du Conseil National de la Communication.

**6) DEVELOPPEMENT URBAIN**

- Décret N°2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de le l'habitat et du Développement urbain.
- Décret N°2011/1131/PM du 11 mai 2011 fixant les modalités d'application de la loi n°2010/022 du 21 décembre 2010 relative à la copropriété immeuble.
- Loi N°2009/009 du 10 Juillet 2009 relative à la vente d'immeubles à construire.

**7) EDUCATION**

- Décret N°2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Éducation de Base.

**8) EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

- Décret N°2012/644 du 28 décembre 2012 portant organisation du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle.
- Décret N°2011/126 du 23 mai 2011 portant organisation du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

**9) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- Arrêté N°055/PM du 10 juin 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de la formation médicale, pharmaceutique et odontostomatologique du Cameroun.
- Décret N°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du ministère de l'Enseignement Supérieur.
- décret N°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires.

#### **10) EAU, ENERGIE ET HYDROCARBURES**

- Décret N°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du ministère de l'Eau et de l'Energie.
- Arrêté N°011/PM du 04 juillet 2012 portant création et organisation d'un comité chargé de la mise en place d'un fonds de soutien au secteur de l'énergie.
- Loi N°2012/006 du 19 avril 2012 portant code gazier au Cameroun.
- Loi N°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun.
- Arrêté N°/180/PM du 03 Décembre 2010 portant création d'un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité et le mode de partenariat public privé approprié du projet de construction d'une centrale thermique destinée à fournir d'énergie électrique aux installations de l'usine d'électrolyse d'aluminium primaire de la société ALUCAM à Edéa.

#### **11) FORETS, ENVIRONNEMENT**

- Loi N°2013/013 du 16 décembre 2013 autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à la convention de Kyoto révisée signée le 26 juin 1999 et entrée en vigueur le 03 février 2006.
- Décret N°2013/0066/PM du 13 janvier 2013 fixant les modalités de réalisation de l'audit environnemental et social.
- Décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.
- Décret N°2012/431 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du Développement durable.
- Arrêté N°103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage des activités de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, (« REDD+).
- Loi N°2011/008 du 06 mai 2011 relative à l'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.
- Décret N°2011/2585/PM du 23 août 2011 portant la liste des substances nocives ou dangereuses et le régime de leur rejet dans les eaux continentales

#### **12) FINANCES**

- Loi N°2013/012 du 16 décembre 2013 autorisant le président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'accord relatif à la création du Forum sur l'administration fiscale africaine.
- Loi N°2013/014 du 16 décembre 2013 portant ratification de l'ordonnance n°2013/001 du 05 novembre 2013 portant prorogation des délais d'engagement et d'ordonnancement des dépenses d'investissement public, ainsi que la période complémentaire au titre de l'exercice 2013.

- Loi N°2013/015 du 16 décembre 2013 portant ratification de l'ordonnance n°2013/002 du 06 novembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.
- Loi N°2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014.
- Décision N°038/CAB/PM du 31 octobre 2013 portant constatation du comité de contrôle de l'effectivité des investissements.
- Arrêté N°091/CAB/PM du 31 octobre 2013 portant constatation du comité paritaire de suivi de la stabilité des incitations à l'investissement privé au Cameroun.
- Décret N°2013/7987/PM du 13 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des comités de suivi de l'exécution physico-financière de l'investissement public.
- Arrêté N°080/CAB/PM du 10 septembre 2013 fixant le montant et les modalités de recouvrement de la redevance annuelle instituée au profit des organes en charge de la gestion des incitations.
- Décret N°2013/298 du 09 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Contrôle de l'effectivité des investissements.
- Décret N°2013/299 du 09 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement du Comité paritaire de Suivi de la Stabilité des incitations à l'investissement privé au Cameroun.
- Arrêté N°933 du 04 septembre 2013 portant création des contrôles financiers.
- Décret N°2013/160 du 15 mai 2013 portant règlement général de la comptabilité publique.
- Loi N° 2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privée en République du Cameroun.
- Décret N°2013/0003 (bis)/CAB/PM du 03 janvier 2013 portant dissolution du comité consultatif et de suivi de la gestion des ressources PPTTE et de ses organes d'appui.
- Loi N°2012/012 du 21 décembre 2012 portant ratification de l'ordonnance n°2012/001 du 28 juin 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2011/020 du 14 décembre 2011 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2012.
- Loi N°2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013.
- Décret N°2011/1732/PM du 18 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du comité national des finances locales.

### 13) FONCTION PUBLIQUE

- Décret N°2009/2178/PM du 23 Novembre 2009 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.
- Arrêté N°234/CAB/PM du 13 Octobre 2009 portant création du comité ad-hoc chargé de l'organisation du « 7th Commonwealth heads of african public services Forum, 2010 ».
- Arrêté N°214/CAB/PM du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet d'Instruction des normes de rendements dans l'Administration camerounaise.



- Arrêté N°189/CAB/PM du 30 Juillet 2009 complétant certaines dispositions de l'arrêté N°077/CAB/PM du 3 Septembre 2009 fixant la liste des Ecoles Etrangères ou Internationales formant les fonctionnaires de l'Information.
- Arrêté N°108/CAB/PM du 30 Juillet 2009 complétant certaines dispositions de l'arrêté N°081/CAB/PM du 03 Septembre 2003 fixant la liste des Ecoles Etrangères ou Internationales formant les fonctionnaires de l'Education Nationale.
- Arrêté N°136/CAB/PM du 12 Mai 2009 complétant certaines dispositions de l'arrêté N°0081/CAB/PM du 03 Septembre 2003 fixant la liste des Ecoles Etrangères ou Internationales formant des fonctionnaires de l'Education Nationale.

#### **14) JEUNESSE, SPORTS ET EDUCATION PHYSIQUE**

- Décret N°2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du ministère de la Jeunesse et de l'Education civique
- Décret N°2012/436 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du ministère des Sports et de l'Education physique.
- Décret N°2012/086 du 09 mars 2012 portant sur les modalités et les conditions de participation, d'encadrement et de coopération au titre du service civique national de participation au développement.

#### **15) JUSTICE**

- Décret N°2013/288 du 04 septembre 2013 fixant les modalités de restitution du corps du délit.
- Décret N°2013/202 du 28 juin 2013 modifiant et complétant le décret N°80/299 du 26 juillet 1980 portant organisation administrative des juridictions.
- Décret N°2013/234 du 18 juillet 2013 portant réglementation des annonces légales judiciaires.
- Loi N°2012/015 du 21 décembre 2012 modifiant la loi N°2004/004 du 21 avril 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil constitutionnel.
- Loi N°2012/016 du 21 décembre 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2004/005 du 21 avril 2004 fixant le statut des membres du Conseil constitutionnel.
- Décret N°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du ministère de la justice.
- Loi N°2012/011 du 16 juillet 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 portant création d'un tribunal criminel spécial.
- Décret N°2012/188 du 18 avril 2012 modifiant et complétant l'article 11 nouveau du décret N°2004/080 du 13 avril 2004 modifiant certaines dispositions du décret N°95/048 du 08 mars 1995 portant statut de la magistrature.
- Décret N°2012/189 du 18 avril 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2000/310 du 03 novembre 2000 modifiant le tableau A au décret n°95/048 du 08 mars 1995 portant statut de la magistrature.
- Décret N°2011/020 du 04 février 2011 portant statut spécial des fonctionnaires des greffes
- Décret N°2010/365 du 29 Novembre 2010 portant Statut Spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

#### **16) MINES, INDUSTRIE ET COMMERCE**

- Décret N°2013/7988/PM du 13 septembre 2013 fixant composition, organisation et modalités de fonctionnement de la Commission nationale de la concurrence.
- Décret N°2012/432 du 01 octobre 2012 portant Organisation du ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement technologie.
- Arrêté N°094/CAB/PM du 23 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage du projet de mise en œuvre de la dématérialisation des procédures du commerce extérieur.
- Décret N°2012/513 du 12 novembre 2012 portant organisation du ministère du commerce.
- Décret N°2012/0159/PM du 30 janvier 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité technique de coordination, de suivie et d'accompagnement des actions de mise en œuvre de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA).  
Loi-cadre N°2011/012 du 06 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun.

#### **17) MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

- Décret N°2012/291 du 21 juin 2012 fixant organisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

#### **18) PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ECONOMIE SOCIALE ET ARTISANAT**

- Décret N°2013/295 du 06 septembre 2013 portant nomination d'un Inspecteur général au ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
- Décret N°2013/169 du 27 mai 2013 portant organisation du ministère des petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'artisanat.

#### **19) PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE**

- Décret N°2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du ministère de la Promotion et de la Femme et de la Famille.

#### **• RELATIONS EXTERIEURES**

Décret N°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du ministère des relations extérieures.

#### **20) RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

- Décret N°2012/393 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation.
- Arrêté N°188 CAB/PM du 20 Décembre 2010 portant création du Comité National de Coordination des Indications Géographiques au Cameroun.

#### **21) SANTE**

- Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du ministère de la santé publique.
- Décret N°2012/155 du 23 mars 2012 portant nomination des membres du comité de gestion du Centre Hospitalier de Recherche et d'Application en Chirurgie Endoscopique et Reproduction Humaine (CHRA CERH).
- Décret N°2011/336 du 13 octobre 2011 portant création et fonctionnement du Centre Hospitalier de Recherche et d'Application en Chirurgie Endoscopique et Reproduction Humaine (CHRA CERH).

#### **22) TELECOMMUNICATION (PTT)**

- Décret N°2013/172 du 07 juin 2013 portant approbation de la convention de concession pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobiles au profit de la société VIETTEL CAMEROUN.
- Décret N°2012/512 du 12 novembre 2012 portant organisation du ministère des Postes et Télécommunications.
- Décret N°2012/1637/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'identification des abonnés et terminaux.
- Décret N°2012/1638/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités d'établissement et/ou d'exploitation de réseaux et de fourniture des services de communications électroniques soumis au régime de l'autorisation.
- Décret N°2012/1639/PM du 14 juin 2012 fixant les modalités de déclaration, ainsi que les conditions d'exploitation des réseaux et installations soumis au régime de la déclaration.
- Décret N°2012/1640/PM du 14 juin 2012 fixant les conditions d'interconnexion, d'accès aux réseaux de communications électroniques ouverts au public et de partage des infrastructures.
- Décret N°2012/1642/PM du 14 juin 2012 fixant les conditions d'attributions et d'utilisation des ressources en numérotation.
- Décret N°2012/1643/PM du 14 juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'audit de sécurité obligatoire des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information.
- Décret N°2012/203 du 20 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Télécommunications.

### **23) TRANSPORT**

- Décret N°2013/7015/PM du 30 juillet 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/3447/PM du 31 décembre 2008 fixant les conditions et les modalités d'exploitation des motocyclistes à titre onéreux.
- Décret N°2012/250 du 1<sup>er</sup> juin 2012 portant organisation du Ministère des transports.
- Décret N°2011/125 du 23 mai 2011 portant organisation du Ministère des transports.
- Décret N°2012/173 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/239 du 24 juin 2005 portant organisation et fixant les modalités de fonctionnement du Fonds routier.

### **24) TRAVAIL, ET SECURITE SOCIALE**

- Décret N°2012/552 du 26 novembre 2012 portant organisation du ministère du travail et de la Sécurité sociale.
- Arrêté N°159/CAB/PM du 11 Octobre 2010 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National du Travail.
- Arrêté N°159/PM du 04 Novembre 2008 portant création du comité de réflexion sur la modernisation de la sécurité sociale.

### **25) TRAVAUX PUBLICS**

- Décret N°2011/110 du 29 avril 2011 portant organisation du Ministère des travaux publics.

**E. ENTREPRISES**

- Loi N°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun.
- Décret N°2012/2274/PM du 06 août 2012 portant création du programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyenne et de grande importance dans le secteur rural du Cameroun.
- Décret N°2011/0975/PM du 04 avril 2011 fixant les modalités de réévaluation des immobilisations amortissables et non amortissables des entreprises.
- Décret N°2012/148 du 21 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2008/035 du 23 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat.

**a) ETABLISSEMENTS PARAPUBLICS****AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)**

- Décret N°2012/496 du 31 octobre 2012 portant nomination du Directeur général de l'Agence de Régulation des Marchés publics (ARMP).
- Décret N°2006/040 du 24 Janvier 2006 portant nomination du Conseil d'Administration de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

**AGENCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**

- Décret N°2013/296 du 09 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/310 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements.
- Décret N°/2012/172 du 29 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2005/310 du 01 septembre 2005 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements.

**AGENCE DE PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

- Décret N°2013/297 du 09 septembre 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2013/092 du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des Petites et Moyennes Entreprises.
- Décret N°2013/092 du 03 avril 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des petites et moyennes entreprises.

**AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC)**

- Décret N°2012/180 du 10 avril 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC).

**CAMEROON AIRLINES**

- Décret N°2013/317 du 11 septembre 2013 portant nomination du président du conseil d'administration de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-CO).
- Décret N°2013/318 du 11 septembre 2013 portant nomination du directeur général de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-CO).
- Décret N°2013/177 du 14 juin 2013 portant nomination du directeur général adjoint
- Décret N°2013/041 du 22 février 2013 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co).
- Décret N°2013/001 du 03 janvier 2013 portant nomination du directeur général de la Société Cameroon Airlines Corporation.
- Décret N°2012/656 du 28 décembre 2012 portant approbation de la modification de certaines dispositions des statuts de la société Cameroon Airlines Corporation.

**CAMPOST**

- Décret N°2006 /005 du 09 Janvier 2006 portant prorogation du mandat de l'administrateur provisoire de Cameroon Postal Services.

**CAMEROON WATER UTILITIES COOPERATION**

- Arrêté N°199/PM du 28 novembre 2011 portant création, organisation du comité de pilotage et suivi de la réalisation du complexe industrialo-portuaire de kribi.
- Décret N°2010/3720/PM du 27 décembre 2010 portant approbation d'un règlement du service affirmé de distribution de l'eau potable dans les centres urbains et périurbains du Cameroun.
- Arrêté N°168/CAB/PM du 02 Mars 2009 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission d'inventaire et de transfert des activités de la Société Nationale des Eaux du Cameroun à la Société Cameroon Water Utilities Corporation.

**CHAMBRE D'AGRICULTURE, DES PECHES, DE L'ELEVAGE ET DES FORETS DU CAMEROUN**

- Décret N°2011/072 du 15 mars 2011 portant nomination du président de la chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun.

**CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU CAMEROUN (CCIMA)**

- Décret N°2010/270 du 31 Août 2010 portant nomination du Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun (CCIMA).

**CONSEIL NATIONAL DU TOURISME (CNT)**

- Décret N°2006/0249/PM du 24 Mars 2006 portant nomination secrétaire permanent du Conseil National du Tourisme.

**ELECTRICITY DEVELOPPEMENT COOPERATION SOCIETY (EDC)**

- Décret N°2013/204 du 28 juin 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de l'électrification rurale (AER).
- Décret N°2013/203 du 28 juin portant organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL).
- Décret N°2012/500 du 07 novembre 2012 portant nomination de certains membres du conseil d'administration de la société Electricity Development Corporation.
- Décret N°2011/189 du 27 juin 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de la société Mekin hydroelectric development corporation.
- Décret N°2011/190 du 27 juin 2011 portant nomination du directeur général de la société Mekin hydroelectric development corporation.
- Décret N°2011/191 du 27 juin 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Mékin hydroelectric development corporation.
- Arrêté N°016/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant création d'un comité interministériel de veille et de suivi de l'approvisionnement en eau et en électricité pendant les périodes d'étiage.

#### **LABORATOIRE DES TRAVAUX PUBLICS (LABOGENIE)**

- Décret N°2008/388 du 18 Novembre 2008 nommant les Membres du Conseil d'Administration du Laboratoire National du Génie Civil (LABOGENIE).

#### **b) ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS**

##### **CENAME**

- Décret N°2013/461 du 19 décembre 2013 portant nomination de deux membres du conseil d'administration de la Centrale nationale d'approvisionnement en médicaments et consommables médicaux essentiels (CENAME).

##### **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)**

- Décret N°2013/028 du 12 février 2013 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Institut National de la Statistique (INS).
- Décret N°2009/351 du 30 Octobre 2009 modifiant et complétant le décret N°2006/351 du 18 Octobre 2006 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut National de la Statistique (INS).

##### **INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT (IRAD)**

- Décret N°2011/305 du 12 septembre 2011 portant nomination du directeur général et du directeur général adjoint de l'Institut de Recherche Agricole pour Développement (IRAD).

##### **MISSION D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX (MAETUR)**

Décret N°2012/375 du 13 septembre 2012 portant nomination du Directeur et du Directeur Adjoint de la Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux.

##### **MISSION DE REGULATION DES APPROVISIONNEMENTS DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION (MIRAP).**

- Décret N°2011/036 du 28 février 2011 portant nomination du président du comité de gestion de la Mission de Régularisation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).
- Décret N°2011/37 du 28 février 2011 portant nomination de l'administrateur de la Mission de Régularisation des Approvisionnements des Produits de grande consommation (MIRAP).
- Décret N°2011/019 du 01 Février 2011 portant création, organisation et fonctionnement de la Mission de régulation des approvisionnements des produits de grande consommation. (MIRAP)

#### **SERVICE CIVIQUE**

- Décret N°2013/426 du 28 novembre 2013 portant nomination du directeur général et du directeur adjoint de l'Agence du service civique national de participation au développement.
- Décret N°2012/086 du 09 mars 2012 portant sur les modalités et les conditions de participation, d'encadrement et de coopération au titre du service civique national de participation au développement.

#### **SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES DU CAMEROUN (SRC)**

- Décret N°2013/188 du 18 juin 2013 portant nomination du Directeur général et du directeur général adjoint.

#### **F. PROFESSIONS LIBERALES**

- Décret N°2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux.
- Décret N°2011/1132/PM du 11 mai 2011 fixant les conditions d'accès et d'exercice de la profession de syndicat de copropriété.
- Loi N°2011/009 du 06 mai 2011 relative à l'exercice de la profession comptable libérale et au fonctionnement de l'ordre national des experts-comptables du Cameroun (ONECCA)
- Loi N°2011/010 du 06 mai 2011 fixant l'organisation et les modalités d'exercice de la profession de conseil fiscal au Cameroun.
- Décret N°2010/2996/PM du 03 Novembre 2010 fixant les modalités d'applications de la Loi N°2007/004 du 03 Juillet 2007 régissant l'Artisanat au Cameroun.